



DECISION N° 031 /CSPH/DG/DRHMG/SDMG/SM DU 10 AOÛT 2026 POUR LA
REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES, ARCHITECTURALES, TECHNICO-
FINANCIERES ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR
L'AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU BATIMENT ANNEXE CSPH DE
YAOUNDE

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** le décret n°2017/599 du 11 décembre 2017 portant nomination du Directeur de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu** le décret n°2019/032 du 24 janvier 2019 portant réorganisation de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu** la résolution du Conseil d'Administration de la CSPH n°04/CAE25/PCA/CSPH du 21 juin 2019 portant modalités de passation des Marchés à la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu** la résolution du Conseil d'Administration de la CSPH n°06/19/CAE/PCA/CSPH du 02 août 2019 portant nomination du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu** la résolution n°06/25/CA/PCA/CSPH du 22 décembre 2025 portant adoption du budget de l'exercice 2026 ;
- Vu** la résolution n°07/25/CAE/PCA/CSPH du 22 décembre 2025 portant adoption du Plan de Passation des Marchés pour l'exercice 2026 ;
- Vu** l'Appel d'Offres n°02/26/AONR/CSPH/CIPM du 18 juin 2026, pour la réalisation des études géotechniques, architecturales, Technico-financières et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'amélioration de la capacité d'accueil du bâtiment annexe CSPH Yaoundé.
- Vu** la lettre n°14/CIPM/CSPH du 13 juillet 2026, de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures relative à l'examen du rapport d'analyse des offres présenté par la sous-commission d'analyse constituée à cet effet.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est attribué au **Bureau d'Etudes Techniques Ingénieurs Bâtisseurs Réunis (BET.IBR) SARL**, Yaoundé Biyem-Assi, Tél. : 696 43 11 00 / 675 91 08 36, le Marché relatif à la réalisation des

études géotechniques, architecturales, technico-financières et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'amélioration de la capacité d'accueil du bâtiment annexe CSPH Yaoundé.

Article 2 :

Le montant du Marché objet de la présente décision d'attribution est de :

- **Montant HTVA : quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix-huit (99 895 178) F CFA ;**
- **Montant TTC : cent dix-neuf millions cent vingt-cinq mille (119 125 000) Francs CFA.**

Article 3 :

Le délai de livraison des travaux susvisés est fixé à **six (06) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Article 4 :

La présente décision d'attribution sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-



- ARMP
- CIPM
- Archives



LE DIRECTEUR GENERAL

Okie Johnson Ndoh
Inspecteur d'Etat